

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2007-05-14 Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 14^e jour du mois de mai deux mille sept à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoit Lavallée,
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et madame Danielle M. Bédard, directrice administrative sont également présentes.

Rés.1717-05-2007 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux du 10 et 16 avril 2007
5. Adoption des comptes à payer
6. Adoption premier projet de règlement piscine
7. Adoption règlement municipal uniformisé, systèmes d'alarme
8. Adoption règlement municipal uniformisé, les animaux
9. Adoption règlement municipal uniformisé, stationnement
10. Adoption règlement municipal uniformisé, colportage
11. Adoption règlement municipal uniformisé, nuisances

12. Avis de motion, règlement complémentaire animaux
13. Avis de motion, règlement complémentaire nuisances
14. Embauche de journaliers à la voirie municipale
15. Transfert du montant dans la réserve financière
16. Réserve pour sinistre
17. Autorisation de paiement, projet des sources
18. Autorisation de dépenses, parc ornithologique
19. Acceptation démission madame Marie-Claude Landry
20. Tarification terrain de jeux 2007
21. Date ouverture OTJ
22. Semaine supplémentaire terrain de jeux
23. Demande Groupe Scoute Portneuf
24. Inscription Route des fleurs
25. Autorisation randonnée cycliste ABI
26. Autorisation la Randonnée des Gouverneurs
27. Proclamation des Journées de la culture
28. Panneaux d'affichage
29. Balayage des rues & lignage de la chaussée
30. Formation Adobe
31. Paiement des congés mobiles 2006
32. Marché public
33. Période de questions sur les sujets traités.
34. Ajournement de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 7 mai 2007. (du 3 avril au 7 mai 2007)

Rés.1718-05-2007

Adoption des procès-verbaux du 10 avril et 16 avril 2007

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE les procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Portneuf du 10 et 16 avril 2007 soient acceptés tels que présentés.

Rés.1719-05-2007

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 402 883.61 \$.

Liste des comptes à payer	170 638.81 \$
Liste des chèques émis	169 970.29 \$
Liste des paiements internet	29 921.78 \$
Liste des salaires	32 352.73 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice administrative, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard directrice administrative

Rés.1720-05-2007 Adoption du premier projet de règlement précisant les normes concernant les piscines privées

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le premier projet de règlement « Modifiant le règlement administratif #271 et le règlement de zonage #274 précisant les normes concernant les piscines privées» soit adopté.

Rés.1721-05-2007 Adoption règlement municipal uniformisé, système d'alarme

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le règlement RMU-01 « Sur les systèmes d'alarme» soit adopté.

Celui-ci sera inscrit dans le livre de règlement prévu à cette fin.

Rés.1722-05-2007 Adoption règlement municipal uniformisé, les animaux

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté à majorité;

QUE le règlement RMU-02 « Concernant les animaux» soit adopté.

Celui-ci sera inscrit dans le livre de règlement prévu à cette fin.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables contre deux voix défavorables.

Rés.1723-05-2007 Adoption règlement municipal uniformisé, stationnement

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le règlement RMU-04 « Relatif au stationnement » soit adopté.

Celui-ci sera inscrit dans le livre de règlement prévu à cette fin.

Rés.1724-05-2007

Adoption règlement municipal uniformisé, colportage

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le règlement RMU-06 « Sur le colportage » soit adopté.

Celui-ci sera inscrit dans le livre de règlement prévu à cette fin.

Rés.1725-05-2007

Adoption règlement municipal uniformisé, nuisances

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie;

QUE le règlement RMU-07 « Concernant les nuisances, paix et bon ordre » soit adopté.

Madame la conseillère Chantale Hamelin fait une proposition d'amendement à l'effet qu'il soit indiqué à l'article 7 « NON APPLICABLE »; cette proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité.

La proposition principale tel qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

Le règlement sera inscrit dans le livre de règlement prévu à cette fin.

Rés.1726-05-2007

Avis de motion, règlement complémentaire animaux

Je, Esther Savard conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement complémentaire au règlement municipal commun concernant les animaux.

Je demande au conseil de ville la dispense de lecture étant donné que le projet de règlement sera déposé dans les délais requis par la loi à cette fin avant son adoption.

Rés.1727-05-2007

Avis de motion, règlement complémentaire concernant les nuisances, paix et bon ordre

Je, Monique Tardif conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement complémentaire au règlement municipal commun concernant les nuisances, paix et bon ordre.

Je demande au conseil de ville la dispense de lecture étant donné que le projet de règlement sera déposé dans les délais requis par la loi à cette fin avant son adoption.

Rés.1728-05-2007 Embauche de journaliers à la voirie municipale

Attendu qu'un appel de candidature a paru dans le journal municipal « Une voie de choix » édition avril 2007, numéro 04;

Attendu que quatre personnes ont fait parvenir leur curriculum vitae pour le poste de journalier à la voirie municipale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal retienne les services de messieurs Jean-François Leclerc Hamel et Éric Boucher à titre de journaliers aux conditions suivantes :

* tonte de gazon et assister employés municipaux

* au taux horaire de 9.00 \$

* du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

* pour la période du 14 mai au 24 août 2007

telles que stipulées dans le contrat à intervenir entre les parties et que le maire soit autorisé à signer celui-ci.

Madame la conseillère Esther Savard fait une proposition d'amendement à l'effet de modifier la période par :

* du lundi au vendredi pour un total de 40 heures; cette proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité.

La proposition principale tel qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

Rés.1729-05-2007 Transfert du montant dans la réserve financière

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal convient d'effectuer le transfert d'un montant de 10 000 \$ du fonds général au poste de la réserve financière pour la vidange des bassins d'épuration tel que stipulé au règlement numéro 069.

Rés.1730-05-2007 Réserve pour sinistre

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf réserve au cas de sinistre ultérieur, un montant de 25 000\$ du surplus 2006 issu d'une taxe spéciale suite aux inondations du 26 septembre 2005.

Rés.1731-05-2007 Autorisation de paiement, projet des sources

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un cinquième paiement à la Cie Wilfrid Allen Ltée pour les travaux d'aménagement aux sources, tel que recommandé par Génivar, au montant de 36 535.22 \$ taxes incluses.

Rés.1732-05-2007 Autorisation de dépenses, parc ornithologique

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 15 771.24\$ (taxes incluses) afin de réaliser certains travaux au parc ornithologique, tel que dalle de béton, acquisition de lunettes et jumelles ainsi qu'une clôture.

Rés.1733-05-2007 Acceptation de la démission de madame Marie-Claude Landry

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la démission de madame Marie-Claude Landry comme membre de la Commission des loisirs de la Ville de Portneuf.

Rés.1734-05-2007 Tarification terrain de jeux 2007

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE la tarification annuelle 2007 pour l'inscription au terrain de jeux soit établie comme suit :

Résidents :	1 enfant	150.00 \$
	2 enfants	275.00 \$
	3 ^e enfant et plus	100.00 \$/enfant add.
Non résidents :	1 enfant	225.00 \$
	2 ^e enfant et plus	175.00 \$/enfant add.

Rés.1735-05-2007 Date ouverture OTJ

Attendu que la Commission des loisirs recommande la prolongation de l'ouverture du centre des loisirs au secteur nord;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté à majorité;

QUE l'ouverture du centre des loisirs au secteur nord soit prolongée pour la période estivale selon l'horaire suivant :

Période du 21 mai au 24 juin

En soirée seulement
Du dimanche au jeudi de 18h à 21h
Vendredi et Samedi de 18h à 22h

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec cinq voix favorables contre une voix défavorable.

Rés.1736-05-2007

Semaine supplémentaire terrain de jeux

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée;

QUE le conseil municipal offre une semaine de gardiennage à la suite des semaines de terrain de jeux; ce service sera sur une base d'utilisateur/payeur et le tarif exigé pour un enfant sera de 75\$/semaine pour un minimum de 10 enfants.

Madame la conseillère Esther Savard fait une proposition d'amendement à l'effet que le tarif exigé soit diminué à 50\$/semaine.

Le vote est demandé sur la proposition d'amendement; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables contre trois voix défavorables.

Le vote est demandé sur la proposition principale amendée; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables contre trois voix défavorables.

Rés.1737-05-2007

Demande Groupe Scouts Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 620.09 \$ (taxes incluses) pour la réparation du toit du camp des scouts situé sur la rue du Plateau.

Rés.1738-05-2007

Inscription Route des fleurs

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf donne une contribution de 100\$ à la Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf dans le cadre de la route des Fleurs 2007.

Rés.1739-05-2007

Autorisation randonnée cycliste ABI

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage, sur notre territoire, de la randonnée cycliste ABI le 4 août prochain.

Rés.1740-05-2007

Autorisation La Randonnée des Gouverneurs

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage, sur notre territoire, de la randonnée des Gouverneurs le 9 septembre prochain.

Rés.1741-05-2007

Proclamation des Journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Portneuf et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf manifeste déjà, par son adhésion au Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts et aux lieux culturels;

ATTENDU QU'une vaste campagne d'abonnement à la bibliothèque municipale se tiendra pendant tout le mois de septembre;

ATTENDU QUE ces événements se fondent sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE la Ville de Portneuf, à l'instar du Gouvernement du Québec, proclame **Journées de la culture** le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture et à la place privilégiée qu'y occupe sa bibliothèque.

Rés.1742-05-2007

Panneaux d'affichage

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 12 648.45 \$ taxes incluses pour la fabrication de 15 enseignes en aluminium. Cette dépense sera financée par le fond de roulement et remboursable sur 5 ans :

2008	2 529.69 \$
2009	2 529.69 \$
2010	2 529.69 \$
2011	2 529.69 \$
2012	2 529.69 \$

Rés.1743-05-2007 Balayage des rues & lignage de la chaussée

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le balayage des rues au coût de 85\$/heure pour une dépense maximum de 8 000 \$ tel que prévu au budget.

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 6 000 \$, tel que prévu au budget, pour le lignage de la chaussée dans les rues de la municipalité.

Rés.1744-05-2007 Formation Adobe

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise mesdames Carrie-France Leclerc et France Jobin à s'inscrire à une formation du programme Adobe au Centre de la Croisée au coût de 85\$/ heure le 7 juin 2007 pour environ 4 heures.

Rés.1745-05-2007 Paiement des congés mobiles 2006

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise de payer aux employés municipaux les congés mobiles 2006 qui n'ont pas été pris, au montant de 477.08\$.

Rés.1746-05-2007 Marché public

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf a désigné le terrain du marché public comme endroit désigné, en saison estivale, pour la vente de fleurs, de plantes, de produits fabriqués par des artisans portneuvois et de produits comestibles, frais ou transformés artisanalement, et provenant d'abord de la région;

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf souhaite offrir aux producteurs maraîchers et de petits fruits un accès au marché public;

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf souhaite offrir à la clientèle résidente de la ville, un accès au marché public sept jours par semaine, entre 9 heures et 19 heures, du 14 mai au 29 septembre 2007;

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf souhaite assurer une gestion attentive des aspects physiques opérationnels et esthétiques du marché public;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté :

QUE la Ville de Portneuf offre aux commerçants la possibilité de louer un espace sur le terrain du marché public pour y vendre des fleurs, des plantes, des produits fabriqués par des artisans portneuvois et des produits comestibles, frais ou transformés artisanalement, et provenant d'abord de la région, aux conditions suivantes :

- a) le locataire doit se procurer un permis d'usage du marché public au coût de 50\$ par semaine, la semaine débutant le lundi et se terminant le dimanche et ce, entre le 14 mai et le 29 septembre;
- b) le permis donne au locataire un droit d'usage, pendant la ou les semaines réservées, et entre 9 heures et 19 heures, d'un espace précis d'environ 10' x 10' situé à l'intérieur du périmètre prévu pour l'usage autorisé, ainsi que l'usage de l'eau courante et de l'électricité disponible sur place;
- c) le locataire doit fournir une photo du kiosque sous lequel il installera sa marchandise;
- d) le kiosque du locataire doit être sobre, posséder des dimensions respectueuses de l'espace réservé par le permis et ne pas comporter de publicité autre que pour le ou les produits offerts sur place;
- e) le personnel du locataire doit être d'une tenue propre et accueillir la clientèle avec politesse, empressement et courtoisie; les produits offerts en vente doivent être déposés sur une table;
- f) le permis délivré au locataire doit indiquer les fleurs, les plantes, les produits fabriqués par des artisans portneuvois et les produits comestibles, frais ou transformés artisanalement, que celui-ci entend offrir en vente; l'offre de produits autres est proscrite; le permis doit être affiché à la vue;
- g) le locataire doit maintenir en tout temps l'espace loué dans un bon état de propreté ; il doit balayer cet espace aussi souvent que nécessaire pour le conserver propre ; ses déchets doivent être déposés dans les bacs fournis à cet effet;
- h) le permis ne peut être transféré ou partagé avec une autre partie, et prend fin à l'expiration de la ou des périodes payées, à moins que la Ville de Portneuf ne le rompe pour cause de non-respect des conditions du présent permis ; aucun remboursement ne sera consenti.

Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Benoît Lavallée demande la levée de l'assemblée à 21 :20 hres.

Maire

Greffière